



Dossier médical et maladie héréditaire

Par **claireco**, le **27/04/2014** à **19:19**

Bonjour.

Une personne est suivie médicalement pour différentes névralgies depuis plusieurs mois. Aujourd'hui après de multiples examens on s'orienterait plus vers des causes vasculaires.

Son frère est décédé en juin 2011 d'un cancer du larynx, mais il a eu une maladie dégénératrice pendant de nombreuses années, il a fini en fauteuil roulant. A l'époque il avait vaguement parlé d'une maladie génétique.

Aujourd'hui qu'il est décédé, et en présence de problèmes de santé, la personne aimerait avoir des informations là dessus.

Sa nièce, fille de ce frère, pourrait faire des démarches pour demander des pièces du dossier médical, mais comme cette maladie n'est pas la cause du décès ça lui sera sûrement refusé. De même elle pourrait invoquer son droit à la protection de la santé, mais comme ça n'est pas elle qui est malade...

Les modifications de la loi bio éthique qui organise mieux l'information des proches n'ont été adoptée qu'en juillet 2011, un mois après le décès.

Pensez vous qu'il existe un moyen pour avoir cette information?